

Communiqué n° 8/2020 du 06 novembre 2020

Fin des cures jusqu'à nouvel ordre

Entre les premières réouvertures à partir du **29 juin** et l'interruption générale du **29 octobre**, les faits prouvent **qu'aucun** des 104 établissements en service n'a fermé en raison d'une contamination due au Covid-19. D'autre part les retours que nous ont fait les curistes sont en majorité **positifs**.

Les faits indiquent également que près de **60%** des curistes habituels ont librement **choisi** ou ont été **contraints** de se passer de la médecine thermique en 2020.

Les éventuelles conséquences de cette chute sur la santé de certains malades, la viabilité de certains établissements, surtout si cette tendance devait se confirmer en 2021 (voire au-delà), ne peuvent qu'inciter les partisans d'un thermalisme réellement social et médicalisé à la réflexion.

Remboursements en cas d'interruption de cure avant les 18 jours

En cas d'interruption de la cure le 29 octobre avant d'avoir atteint les 18 jours obligatoires, les thermes, en application de l'article **17-2** de la Convention Thermale (*Cf. lien ci-dessous*),

https://a87e2b2b-976d-488c-abe5-a2a9f8e3be80.filesusr.com/ugd/cdd428_9f6af68ddb44d2a91e9d58d3e96e14.pdf

doivent vous rembourser le montant du **ticket modérateur** relatif à chaque jour de soins supprimé (35% du prix des soins) **si vous n'êtes pas pris en charge à 100%** et, **dans tous les cas** (curistes à 100% ou 65%) la taxe dite « complément tarifaire » relative à chaque jour de soins supprimé.

Exemple : Cure prise en charge à **65%** en double orientation **Rh + VR** (forfait **Rhumatologie** n° 1 sans massages) + forfait **Voies Respiratoires** en second débutée le **19/10** et stoppée le **29/10** (8 jours de soins supprimés), vous recevrez **114,40 €** (jours de soins supprimés) + **26,04 €** (récupération sur la taxe dite complément tarifaire) = **140,44 €**.

- Si vous êtes pris en charge à **100%**, vous recevrez **26,04 €** (récupération sur la taxe dite complément tarifaire)

20 ans au service des curistes

Fondée le 17 mai 2000 au Mont-Dore, la FFCM a tenu malgré les circonstances à marquer son **20^e anniversaire** en organisant une réunion d'information des curistes dans cette station le 22 octobre.

Cette assemblée vivante et attentive a permis d'informer les curistes en vérité et de recevoir en retours la réalité de leurs témoignages, ce qui a permis un dialogue qui n'a jamais dévié de l'essentiel, à savoir l'efficacité des cures et la nécessité de préserver ce trésor au bénéfice de tous.

Dans le cadre de cet anniversaire, nous vous proposons de découvrir un reportage datant de 1975 et issu des archives de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) en cliquant sur le lien ci-dessous.

<http://www.ina.fr/video/CAA7500477001>

FFCM INFORMATION n° 30 en préparation

Le bulletin annuel **FFCM INFORMATION n° 30** est en cours de rédaction. Il sera un peu moins épais qu'à l'habitude du fait de l'annulation de plusieurs de nos rencontres avec les curistes en 2020.

Il s'annonce toutefois aussi dense que les précédents et nous espérons enfin que les événements ne viendront pas perturber son **impression** et sa **distribution** par la poste vers la **fin novembre**.

Quid du Questionnaire national de satisfaction en 2020 ?

Grâce à notre saisine de la Commission Paritaire du Thermalisme, le Questionnaire national de satisfaction n'a pas été totalement supprimé en 2020, même s'il ne sera proposé par **tous les thermes** (c'est un progrès) qu'aux seuls curistes **présents** en soins entre le **12** et le **17/10/2020**.

Visitez le site de la FFCM

Accédez en cliquant sur <https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm> ou tapez « **WIX FFCM** » sur votre recherche